



Le pouvoir de l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

10-11 novembre 2017, Turquie



FR

CD/17/

Original : anglais

CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

DU MOUVEMENT INTERNATIONAL
DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Antalya (Turquie)
10 et 11 novembre 2017

Ordre du jour provisoire
et Programme

Document établi par
la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Genève, mai 2017

Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Ordre du jour provisoire et Programme¹

Une cérémonie conjointe d'ouverture du Conseil des Délégués et de l'Assemblée générale aura lieu le lundi 6 novembre 2017.

Vendredi 10 novembre 2017, matin

I. Ouverture et questions de procédure

- 1. Ouverture du Conseil des Délégués**
- 2. Élection du président, du vice-président et des secrétaires du Conseil des Délégués**
- 3. Adoption de l'ordre du jour du Conseil des Délégués**
- 4. Table ronde d'ouverture sur les tendances futures ayant une incidence sur les personnes et l'action humanitaire du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

II. Points pour discussion et décision en séance plénière

5. Renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement

Dans le prolongement de la résolution 4 du Conseil des Délégués de 2013 et de la résolution 1 du Conseil des Délégués de 2015, le sujet sera soumis au débat, en même temps qu'une nouvelle résolution, un rapport intérimaire et un plan d'action révisé. Ces documents mettront en évidence les avancées concrètes enregistrées dans ce domaine et proposeront une série de nouvelles actions à échéance définie pour consolider et soutenir les améliorations réalisées collectivement en matière de coordination, de préparation et d'action du Mouvement, non seulement dans les situations d'urgence de grande ampleur, mais aussi en temps normal. La nouvelle approche du plan d'action sera plus souple, tout en prenant en compte des questions plus complexes et transformatrices qui permettront au Mouvement de répondre aux besoins humanitaires des populations touchées de façon plus efficace, complémentaire, responsable et rationnelle par rapport aux coûts.

¹ La numérotation des points ne reflète pas l'ordre dans lequel ceux-ci seront examinés, qui est déterminé par le président du Conseil des Délégués.

6. Vision et principes relatifs à la mobilisation de ressources pour l'ensemble du Mouvement

Au Conseil des Délégués de décembre 2015, les composantes du Mouvement se sont engagées, par le biais de la résolution sur l'adoption du logo du Mouvement (CD/15/R2), à entreprendre un processus participatif en vue d'élaborer des principes relatifs à la mobilisation de ressources pour l'ensemble du Mouvement. Un Groupe de référence du Mouvement a été établi pour entamer le processus menant à une résolution. Il s'agit d'approuver une vision et des principes relatifs à la mobilisation de ressources pour l'ensemble du Mouvement ainsi que plusieurs programmes de travail proposés pour accroître la capacité du Mouvement de réaliser tout son potentiel en matière de collecte de fonds.

7. Protéger les migrants vulnérables et répondre à leurs besoins

Une déclaration commune sur les besoins humanitaires des migrants vulnérables sera proposée pour adoption par le Conseil des Délégués. Elle prendra appui sur la résolution 3 de la XXXI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour réitérer les préoccupations humanitaires du Mouvement et sa détermination à répondre aux besoins en assistance et en protection de tous les migrants, y compris les migrants en situation irrégulière, en portant une attention particulière aux groupes qui sont souvent les plus exposés. La déclaration visera à porter la voix du Mouvement jusqu'aux États et à les presser d'agir pour garantir la sécurité et la dignité de tous les migrants et de prendre des engagements concrets dans les processus nationaux, régionaux et internationaux pertinents, notamment dans les négociations des deux pactes.

8. Vers l'élimination des armes nucléaires

Une nouvelle résolution et un nouveau plan d'action seront proposés. La résolution sera présentée par un rapport faisant le point sur la résolution 1 du Conseil des Délégués de 2013, intitulée « Vers l'élimination des armes nucléaires : plan d'action quadriennal ». Elle exposera la réponse du Mouvement aux résultats de la « Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète », et portera adoption d'un nouveau plan d'action invitant toutes les composantes du Mouvement à intensifier leurs efforts au cours des quatre prochaines années pour veiller à ce que les armes nucléaires ne soient plus jamais utilisées et à ce qu'elles soient interdites et éliminées, sur la base des engagements existants et des obligations internationales, comme y appelle la résolution 1 du Conseil des Délégués de 2011.

9. Éducation dans les conflits armés, les situations de catastrophe et autres situations d'urgence

Sur les quelque 65 millions d'enfants et d'adolescents âgés de 3 à 15 ans le plus directement touchés par les conflits armés, les catastrophes ou d'autres situations d'urgence dans le monde, 37 millions environ ne sont pas scolarisés. Le nombre croissant de conflits, de catastrophes et autres situations d'urgence augmente le risque que l'éducation des enfants et des adolescents soit perturbée, de mauvaise qualité ou interrompue, et suscite globalement de graves préoccupations en matière psychosociale, de sécurité et de protection.

C'est la raison pour laquelle l'éducation est systématiquement citée, au même titre que d'autres besoins humanitaires essentiels tels que la nourriture, le logement et l'eau, comme une priorité par ceux qui vivent de telles situations.

Le Conseil des Délégués sera saisi d'une résolution qui affirmera la position du Mouvement et la détermination de celui-ci à mieux répondre aux besoins des populations en matière d'éducation, l'accent étant mis sur la réduction des risques, la protection, la sécurité et l'accès, en gardant à l'esprit les différents rôles et mandats des composantes du Mouvement. La résolution visera à fournir un cadre et des orientations générales pour une action accrue des composantes du Mouvement dans ce secteur. Elle prendra appui sur l'objectif 2 énoncé dans la résolution 2 « Plan d'action quadriennal pour la mise en œuvre du droit international humanitaire », adoptée à la XXXI^e Conférence internationale. Elle s'appuiera également sur l'atelier tenu au Conseil des Délégués de 2013, la manifestation parallèle tenue à la XXXII^e Conférence internationale et deux engagements pris en 2015, « Renforcer la protection de l'éducation dans les situations de conflit armé » et « Changer les mentalités, sauver des vies et renforcer la résilience grâce à une éducation fondée sur des valeurs ».

Vendredi 10 novembre, après-midi – samedi 11 novembre, matin

III. Sujets de discussion des ateliers

Veillez noter que les ateliers n'auront lieu qu'une fois et que l'interprétation simultanée sera assurée dans toutes les langues. Le calendrier précis des ateliers sera communiqué en même temps que les documents officiels (26 septembre 2017).

Atelier 1 Établir le programme de renforcement de la résilience : faire preuve de leadership dans la politique relative aux catastrophes et au climat

Le monde est confronté à des risques grandissants de catastrophes, entretenus par les changements climatiques et exacerbés par la montée des vulnérabilités liées à l'urbanisation incontrôlée et aux inégalités croissantes. Pour faire face à ces menaces, les États ont pris des engagements fermes dans l'Accord de Paris, le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et les Objectifs de développement durable en vue de développer la résilience et de renforcer les politiques et pratiques nationales en matière de gestion des risques et d'adaptation aux changements climatiques.

Dans le contexte de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les États ont à maintes reprises invité les Sociétés nationales à mieux se faire entendre pour les aider à définir le programme de renforcement de la résilience. En 2007, la XXX^e Conférence internationale a adopté des objectifs communs pour faire face aux dimensions humanitaires des changements climatiques, notamment par le biais de politiques bien intégrées de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques. À chaque Conférence internationale depuis 2003, les États ont demandé aux Sociétés nationales de les aider à définir une législation et des politiques vigoureuses et efficaces en la matière.

Les Sociétés nationales ont donné suite à ces appels, en exerçant leur influence sur les nouvelles lois et réglementations relatives aux catastrophes dans plus de 25 pays et, plus récemment, en contribuant aux plans et stratégies nationaux d'adaptation. Tout en faisant le bilan des progrès accomplis ces dix dernières années, l'atelier envisagera comment les

Sociétés nationales pourraient mieux tirer parti de leur rôle d'auxiliaire pour influencer les investissements, les lois, les politiques et les plans visant à gérer les catastrophes, combattre les risques climatiques croissants et bâtir des communautés plus résilientes.

L'atelier offrira aussi aux Sociétés nationales la possibilité de débattre des moyens de promouvoir davantage la mise en œuvre des engagements pris à ce sujet à la XXXII^e Conférence internationale, en insistant sur le renforcement des cadres juridiques et de politique, y compris en mettant à profit les enseignements tirés de la recherche en cours sur le « Genre dans le droit et les politiques relatifs aux catastrophes ».

Atelier 2 Protéger les soins de santé et respecter les emblèmes : comment le Mouvement peut conduire l'effort collectif

Les attaques contre les malades et les blessés ainsi que contre le personnel de santé, les structures médicales et les véhicules sanitaires – qu'ils appartiennent au Mouvement ou pas – restent une pratique répandue et une grave préoccupation humanitaire. En temps de conflit armé, ce phénomène va de pair avec le non-respect des emblèmes distinctifs, reconnus par les Conventions de Genève de 1949 et leurs Protocoles additionnels, et de leur fonction protectrice.

Le Conseil des Délégués de 2017 offre aux composantes du Mouvement une précieuse occasion de poursuivre le dialogue sur les questions essentielles, les meilleures pratiques et les réalisations dans le suivi de la résolution 4 sur les soins de santé en danger, adoptée par la XXXII^e Conférence internationale, ainsi que de débattre des moyens d'assurer le respect et l'utilisation correcte des emblèmes. La discussion prendra appui sur les diverses initiatives et sur les résolutions adoptées par la Conférence internationale et le Conseil des Délégués concernant les soins de santé en danger, le droit international humanitaire, le Cadre pour un accès plus sûr, la marque du Mouvement, la coordination et la coopération au sein du Mouvement, et la redevabilité à l'égard des populations touchées. Dans la perspective de la XXXIII^e Conférence internationale, l'atelier visera à rappeler les rôles et responsabilités des Sociétés nationales ainsi qu'à présenter les bonnes pratiques dans la promotion des objectifs des Soins de santé en danger et celle du respect des emblèmes.

Atelier 3 Préserver l'indépendance, la neutralité et l'impartialité face aux réponses des États et aux réactions du public aux défis mondiaux contemporains

Les Principes fondamentaux du Mouvement (en particulier les principes de neutralité, d'impartialité et d'indépendance) sont un repère moral qui guide l'action du Mouvement dans tous les contextes et permet à ses composantes de prévenir et d'alléger en toutes circonstances les souffrances humaines.

Les dynamiques actuelles, en particulier la polarisation et l'aggravation des préoccupations touchant à la sécurité aux niveaux mondial, régional et national, sont causes d'exclusion, de discrimination et de souffrances considérables pour les personnes vulnérables. Ces dynamiques influent sur la capacité du Mouvement d'agir dans le plein respect de ces principes. Il est urgent d'examiner certaines des pressions qui s'exercent sur ces principes. L'atelier s'intéressera à la manière dont tant l'opinion publique que l'adoption et l'application de lois restrictives liées à la sécurité de l'État peuvent limiter la capacité des Sociétés nationales de conduire leurs activités en toute indépendance, neutralité et impartialité.

Le débat est pertinent pour de nombreux domaines d'action. Cet atelier se concentrera sur trois des plus importants : 1) les politiques des États et l'opinion du public sur la migration et la relation entre les deux ; 2) les politiques des États et de l'ONU visant à prévenir et à

combattre l'extrémisme violent ; et 3) la contribution du Mouvement à la lutte contre la xénophobie et la discrimination.

Atelier 4 Mobilisation des communautés et redevabilité : une approche de l'ensemble du Mouvement

La mobilisation des communautés et la redevabilité à l'égard des personnes touchées garantissent que les communautés et les acteurs locaux sont des partenaires égaux dans l'action humanitaire et que les programmes et les opérations sont inspirés par les besoins et les réalités sur le terrain. On s'accorde de plus en plus à reconnaître qu'elles sont des priorités essentielles, déterminantes pour le succès des opérations, l'adhésion et la confiance des populations et le renforcement de la résilience des communautés sur le long terme.

Aujourd'hui, la mobilisation des communautés et la redevabilité sont des valeurs clés du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, comme le montrent son approche des programmes et plusieurs engagements du CICR, de la Fédération internationale et des Sociétés nationales (dont les Principes et règles régissant l'assistance humanitaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et la décision GA/13/40 de l'Assemblée générale de la Fédération internationale relative à la communication avec les bénéficiaires). En outre, le Mouvement s'est engagé, dans le contexte du Grand compromis lancé au Sommet humanitaire mondial, à mettre en œuvre des stratégies plus systématiques et mieux documentées de la communication en nouant le dialogue avec les personnes vulnérables que nous aidons, et à leur rendre compte.

Dans tout le secteur humanitaire, un écart existe entre la rhétorique et la réalité dans l'examen tant des politiques que des opérations. Améliorer la mobilisation des communautés et la redevabilité et leurs effets est un impératif opérationnel et une responsabilité morale.

Cet atelier définira les orientations stratégiques d'une approche consolidée de l'ensemble du Mouvement à l'égard de la mobilisation des communautés et de la redevabilité pour les deux prochaines années. En outre, il débattera de certaines des questions cruciales qui ont été soulevées à la XXXII^e Conférence internationale, par exemple : comment pouvons-nous être plus à l'écoute, plus systématiquement ? Comment pouvons-nous devenir aussi compétents en matière de mobilisation et de redevabilité que de premiers secours et de construction de pompes à eau ?

Atelier 5 Communications du Mouvement : harmonisation et importance stratégique

Dans le monde ultra-connecté d'aujourd'hui, l'information et la communication sont devenues les pièces maîtresses de toute entreprise ou activité. Réputation et image sont essentielles, et de nouveaux modèles économiques déstabilisent l'ordre établi. Pour conserver sa pertinence, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge doit être prêt et agir !

L'atelier s'attachera à mettre en évidence l'importance stratégique et transversale des communications pour les opérations, la crédibilité, la collecte de fonds et le positionnement du Mouvement, tout en examinant des possibilités d'investissement et de recherche pour les prochaines années en vue de renforcer la portée, l'impact et la réputation du Mouvement ainsi que la confiance dont il jouit.

Prenant appui sur la Déclaration de Nairobi du Forum mondial sur la communication de 2014, cet atelier examinera et définira l'harmonisation et les stratégies dont le Mouvement a besoin pour dynamiser la mobilisation et tirer parti de son potentiel de communication en tant qu'acteur humanitaire de premier plan au niveau local et dans le monde.

Atelier 6 Emploi d'armes explosives en zones peuplées

Les conflits armés se déroulent de plus en plus souvent dans des centres de population, loin des champs de bataille ouverts, pour lesquels les systèmes d'armes employés aujourd'hui avaient été conçus. Lorsqu'elles sont utilisées dans des zones peuplées, les armes explosives à large rayon d'impact sont une cause majeure de pertes civiles et de dommages aux infrastructures critiques, ce qui a pour effet de désorganiser des services essentiels à la survie des civils, comme les soins de santé, l'approvisionnement en eau et en électricité, et l'assainissement.

Dans la résolution 7 du Conseil des Délégués de 2013 sur « Les armes et le droit international humanitaire », le Mouvement demandait aux États de renforcer la protection des civils contre l'emploi et les effets indiscriminés des armes explosives et d'éviter d'utiliser des armes explosives ayant un large rayon d'impact dans les zones densément peuplées.

Cet atelier vise à susciter une prise de conscience accrue des conséquences humanitaires directes et indirectes de ces armes, des problèmes qu'elles soulèvent en vertu du droit international humanitaire, et des bonnes pratiques que peuvent appliquer les forces armées quand elles choisissent des moyens et des méthodes de guerre dans les zones peuplées. Il sera aussi l'occasion, pour le CICR, de présenter ses observations et recommandations sur les moyens de prévenir les dommages inacceptables causés à la population civile par l'emploi d'armes explosives dans les zones peuplées.

Atelier 7 Santé mentale et effets psychosociaux des conflits armés, des catastrophes et autres situations d'urgence

Les conflits armés, la violence collective et d'autres situations d'urgence sont la cause de graves problèmes de santé mentale et de profondes souffrances psychosociales pour des millions d'hommes, de femmes, de garçons et de filles partout dans le monde. L'impact humanitaire est immense et touche les communautés et les sociétés dans leur ensemble.

La santé mentale et les besoins psychosociaux des victimes de conflits armés, de catastrophes et d'autres situations d'urgence ne sont pas suffisamment pris en compte aujourd'hui. Cet atelier est l'occasion pour le Mouvement de lancer un processus d'élaboration d'un cadre commun pour harmoniser les approches psychosociales et de santé mentale, et d'améliorer l'efficacité de son action, y compris le bien-être psychosocial des volontaires et du personnel du Mouvement. Les conclusions éclaireront le choix de sujets spécifiques à examiner plus avant à la XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en 2019.

Atelier 8 Élaboration d'une stratégie de rétablissement des liens familiaux, personnes disparues et leurs familles

D'innombrables personnes sont portées disparues et des familles sont dispersées quand la guerre dévaste des pays entiers, des catastrophes sèment le chaos et des personnes sont contraintes de fuir leur maison et d'entreprendre un périlleux voyage ; ne pas savoir ce qu'il est advenu d'êtres chers est la cause d'énormes souffrances. Éclaircir le sort de personnes portées disparues et rétablir les liens familiaux sont, depuis un siècle, des tâches essentielles du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui est le chef de file reconnu dans ce domaine, en raison de son expérience de longue date, de son réseau présent partout dans le monde, du respect qu'il porte aux Principes fondamentaux et de la protection qu'il garantit des données personnelles.

La Stratégie pour le Mouvement relative au rétablissement des liens familiaux (Stratégie RLF) actuelle arrive à échéance en 2018 et, tandis que les nouvelles technologies se développent rapidement et que le paysage humanitaire évolue, le Mouvement doit porter un regard critique sur ses capacités et repenser ses méthodes de travail. Nous sommes arrivés à un moment crucial, à mi-parcours de l'élaboration d'une nouvelle Stratégie RLF, et il est essentiel que les dirigeants du Mouvement guident ce processus sur la base des orientations stratégiques préliminaires définies dans le rapport au Conseil des Délégués.

L'atelier débattera d'orientations stratégiques choisies de la nouvelle Stratégie RLF dans le but d'en éclairer la mise au point. La discussion sera également centrée sur les personnes disparues et leurs familles.

Samedi 11 novembre, après-midi

IV. Points pour décision en séance plénière

10. Santé et bien-être

Dix ans ont passé depuis que l'engagement a été pris, dans la résolution 1 de la XXX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, « de renforcer les systèmes de santé et d'élaborer des plans nationaux en y faisant participer les Sociétés nationales, et de donner aux volontaires et aux groupes vulnérables la faculté et les moyens nécessaires ». Le Conseil des Délégués de 2017 offre l'occasion d'examiner le rôle des composantes du Mouvement à la lumière des tendances et des menaces actuelles et nouvelles pour la santé dans le monde, et d'approuver un plan d'action pour travailler avec les gouvernements à l'amélioration de la préparation et de l'intervention au niveau national face aux épidémies et aux pandémies, et pour renforcer les capacités essentielles définies dans le Règlement sanitaire international, en vue de l'adoption, à la XXXIII^e Conférence internationale, d'une approche actualisée du Mouvement face aux épidémies et aux pandémies. La résolution portera également sur l'élaboration d'un cadre de politique du Mouvement relatif à la santé mentale et au soutien psychosocial, qui sera adopté au Conseil des Délégués de 2019.

11. Élaboration d'une Stratégie RLF

Le rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie RLF (2008 – 2018) qui a été soumis au Conseil des Délégués de 2015 annonçait l'élaboration prochaine d'une nouvelle Stratégie RLF pour la période après 2018. Le rapport qui sera soumis au Conseil des Délégués de 2017 présente les principales orientations stratégiques préliminaires de la Stratégie RLF en cours d'élaboration, définies à la suite des consultations qui ont été menées au sein du Mouvement et auprès de parties prenantes extérieures. Une résolution sera présentée, qui prendra note du rapport, accueillera favorablement les travaux entrepris et en encouragera la poursuite, réaffirmera la validité de la Stratégie RLF actuelle jusqu'en 2019 et invitera le Groupe de mise en œuvre à soumettre une nouvelle Stratégie RLF pour adoption d'ici au prochain Conseil des Délégués.

12. Droit international humanitaire

Une résolution générale sur des sujets de droit international humanitaire prendra note des avancées dans la mise en œuvre des résolutions 1 et 2 de la XXXII^e Conférence internationale sur « Le renforcement du droit international

humanitaire protégeant les personnes privées de liberté » et le Processus intergouvernemental sur le renforcement du respect du droit international humanitaire, respectivement.

Elle prendra note également d'un rapport sur l'Étude et la base de données du CICR sur le droit international humanitaire coutumier, soulignant le rôle crucial que joue le Mouvement en apportant cette importante contribution à la protection des victimes de conflits armés. Depuis 2007, le CICR, en partenariat avec la Croix-Rouge britannique et en s'appuyant sur les contributions d'autres Sociétés nationales relatives à la pratique, s'attache à actualiser la pratique sur laquelle s'appuie l'Étude. Depuis 2010, l'intégralité de l'Étude et des mises à jour régulière de la pratique sont accessibles en ligne dans la base de données du CICR sur le droit international humanitaire coutumier.

V. Rapports de suivi et rapports intérimaires en séance plénière

Les rapports dont la liste figure ci-après sont soumis en tant que documents de travail à tous les membres du Conseil 45 jours avant l'ouverture du Conseil des Délégués.

Les membres du Conseil des Délégués qui souhaitent formuler des observations sont invités à le faire par écrit. **Aucun des rapports suivants ne sera présenté ni discuté au Conseil des Délégués si un membre n'en a pas fait la demande à l'avance.**

13. Rapport intérimaire sur la résolution 7 du Conseil des Délégués de 2013 sur « Les armes et le droit international humanitaire », contenant des informations à jour sur la mise en œuvre de la Stratégie du Mouvement concernant les mines terrestres / les restes explosifs de guerre.

14. Vision du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Comme suite à la résolution 11 du Conseil des Délégués de 2015, la Commission permanente présentera un rapport sur le suivi donné à la Vision du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

15. Rapport intérimaire sur « L'initiative du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative à la marque – Adoption du logo du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge »

Comme suite à la résolution 2 du Conseil des Délégués de 2015, le CICR et la Fédération internationale présenteront un rapport sur les cas dans lesquels le logo du Mouvement a été utilisé, les résultats obtenus et les enseignements tirés.

16. Mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur les arrangements opérationnels datés du 28 novembre 2005 entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël

La résolution 10 du Conseil des Délégués de 2015 demandait « au CICR et à la Fédération internationale d'apporter un soutien logistique et technique au processus de suivi et de faire en sorte qu'un rapport sur la mise en œuvre du Protocole d'accord soit présenté à la prochaine session du Conseil des Délégués et par son intermédiaire à la XXXIII^e Conférence internationale ». Le

rapport final du moniteur indépendant sera présenté au Conseil des Délégués de 2017, qui recevra des informations à jour sur les progrès ultérieurs accomplis dans la mise en œuvre.

17. Promouvoir l'intégration du handicap au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Comme suite à la résolution 4 du Conseil des Délégués de 2015, un rapport intérimaire sera présenté, décrivant les réalisations à cette date et mettant en évidence les progrès accomplis au regard de données de référence.

18. Fonds de l'Impératrice Shôken

La Commission paritaire CICR/Fédération internationale du Fonds de l'Impératrice Shôken présentera son rapport bisannuel.

19. Rapport intérimaire sur la révision des statuts et de l'assise juridique des Sociétés nationales

Rapport régulier de la Commission conjointe CICR/Fédération internationale pour les Statuts des Sociétés nationales au Conseil des Délégués, accompagné d'une présentation des points essentiels du processus en cours d'examen des statuts et de l'assise juridique, ainsi que des progrès accomplis.

20. Rapport sur les travaux de la Commission permanente

Rapport régulier au Conseil des Délégués.

21. Examen à mi-parcours des résultats de la XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Comme suite à la résolution 10 de la XXXII^e Conférence internationale, le Conseil des Délégués sera saisi d'un rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des résolutions de la Conférence et des engagements pris à cet égard.

VI. Présentation du document du président du Conseil des Délégués

Le président présentera un message sur les principaux thèmes du Conseil des Délégués. L'accent sera mis sur l'importance de l'action du Mouvement dans le monde d'aujourd'hui.

VII. Clôture du Conseil des Délégués

22. Date et lieu du Conseil des Délégués de 2019

Les organisateurs vous invitent à assister, le 9 novembre, à la cérémonie conjointe de remise de la médaille Henry Dunant, du Prix pour la paix et l'humanité, du prix Henry Davison et des prix Jeunesse et Volontariat.

La cérémonie sera suivie d'un cocktail.